



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Yamaska que le Règlement numéro 2022-358 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Granby a été adopté par le conseil de la MRC le 14 septembre 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 76, rue Dufferin, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 26 septembre 2022.

La directrice générale et
greffière-trésorière,

(Signé)

Johanne Gaouette